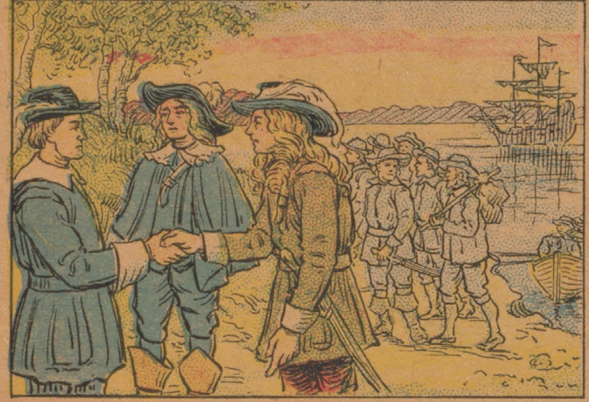
Les Contes historiques de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

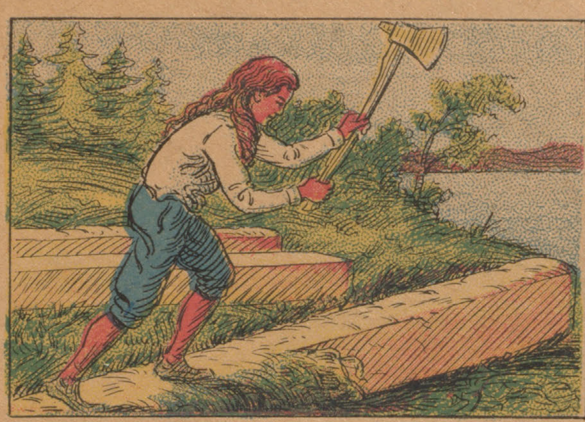
JEAN DE SAINT-PÈRE

Récit d'E.-Z. Massicotte

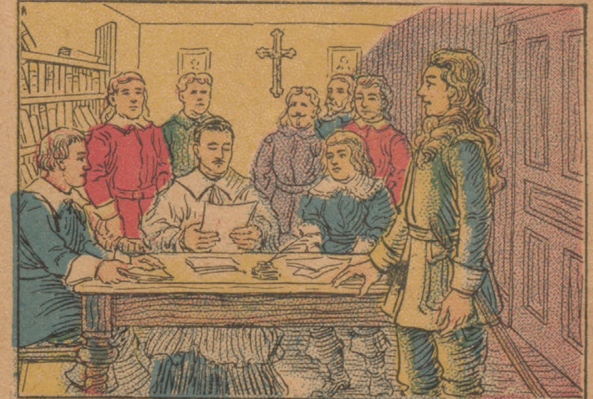
Illustrations de Nap. Savard



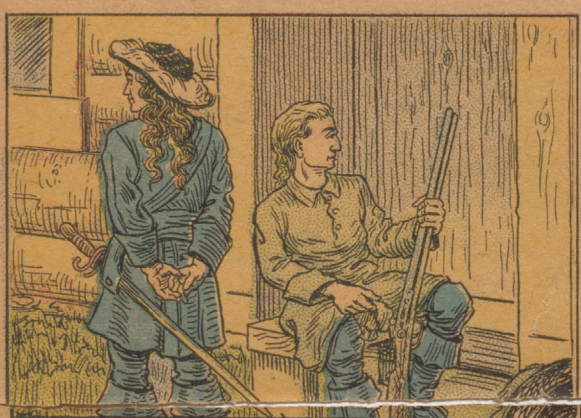
Louis d'Ailleboust, sieur de Coulonges, qui devait être gouverneur de la Nouvelle-France de 1648 à 1651, arriva à Montréal en 1643 avec trente-neuf colons. Parmi ceux-ci se trouvait Jean de Saint-Père, jeune homme actif et dévoué, que M. de Maisonneuve, gouverneur du lieu, voulut attacher à son service.



Cinq ans plus tard (1648), lorsque M. de Maisonneuve, de retour d'un voyage en France, organise une cour de justice pour la seigneurie de Montréal, Jean de Saint-Père devient premier greffier et premier notaire, ce qui ne l'empêche pas de s'occuper de travaux manuels, car les procès étaient aussi rares que les transactions.



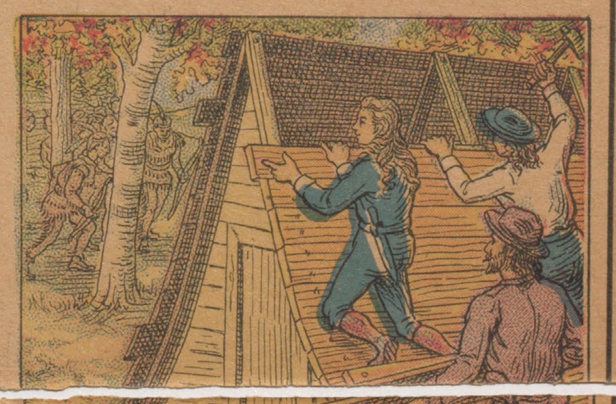
Vers la même époque, M. de Saint-Père est élu premier syndic par les habitants de l'île de Montréal. Sous le régime français, il n'y avait pas de conseil municipal et le syndic représentait la collectivité des habitants au besoin, vis-à-vis des autorités de la colonie.



Durant les débuts de Montréal, le pays était à ce point infesté par les barbares que le gouverneur fut obligé de défendre aux colons de s'aventurer dans les champs et même autour des habitations sans avoir une épée, un pistolet ou une arquebuse.



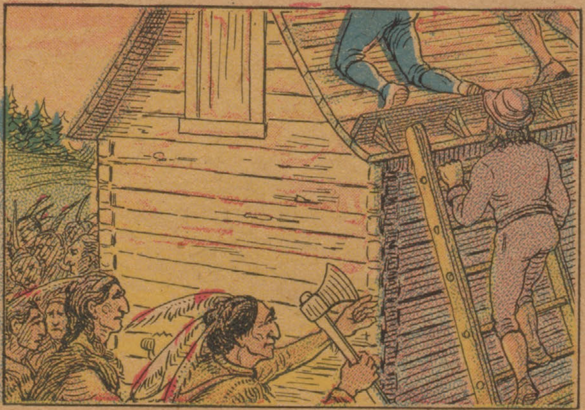
Et cette précaution n'était pas inutile, parce que les Sauvages ennemis se blottissaient partout : dans les arbres, dans les replis du terrain et pendant des journées entières guettaient les colons pour les surprendre sans défense et les assassiner.



Le 25 octobre 1657, Jean de Saint-Père aidait son beau-père, Nicolas Godé, à couvrir la maison que celui-ci se construisait à la pointe Saint-Charles, non loin du fort de Ville-Marie. Un serviteur, Jacques Noël, les accompagnait. Soudain une bande d'Iroquois se présentent.



Aussitôt, nos trois colons abandonnent leurs outils, saisissent leurs armes et se tiennent prêts à vendre leur vie chèrement. Ce que voyant, les Sauvages font des protestations d'amitié et prétendent n'avoir aucune mauvaise intention.



Trompés par l'attitude hypocrite des indigènes, M. de Saint-Père et ses compagnons se mettent de nouveau à leur besogne. Alors, les fourbes Iroquois en profitent pour accomplir leur misérable dessein qui était de massacrer ces trois Français.



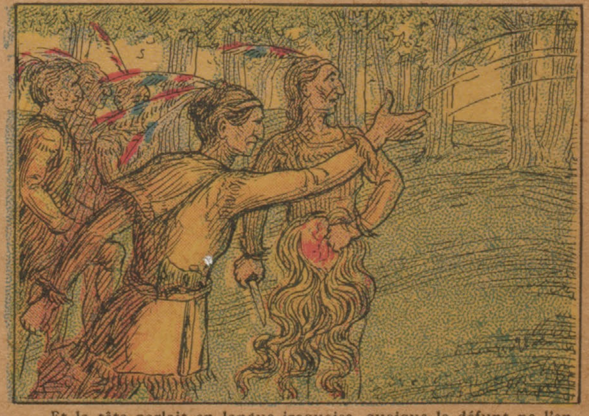
Suivant leur cruelle coutume, les indigènes s'empressent de scalper leurs victimes. Il s'attaquent au sieur Godé et à son domestique Noël, puis ils décident de couper la tête de M. de Saint-Père et de l'emporter avec eux, afin de ne pas détériorer sa chevelure qu'il avait fort belle.



Fiers de leurs sanglants trophées, les Iroquois reprennent le chemin de leurs bourgades sises au bas des lacs Erié et Ontario. Mais au cours du voyage il se produisit un fait merveilleux, raconté plus tard par les Sauvages eux-mêmes.



La tête de Jean de Saint-Père se mit à parler ; elle disait : " Vous nous tuez, vous nous faites mille cruautés, vous voulez anéantir les Français ! Vous n'en viendrez pas à bout ; vous aurez beau faire les méchants, ils seront un jour vos maîtres et vous leur obéirez ".



Et la tête parlait en langue iroquoise, quoique le défunt ne l'entendit pas de son vivant ! Exaspérés, les Iroquois enlevèrent la chevelure et jetèrent le crâne au loin. M. de Saint-Père, dont les annales font des éloges, laissait une veuve, un fils qui mourut jeune et une fille qui épousa Pierre Legardeur de Repentigny.

Imprimerie de La Salle, 44, rue Côté, Montréal.

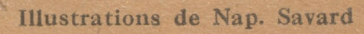
50m.-8.20

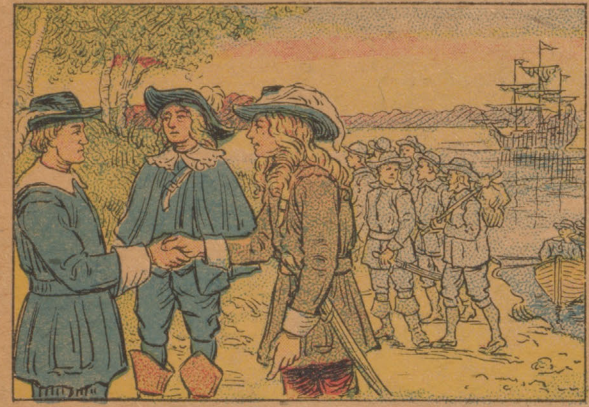
Les Contes historiques de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

JEAN DE SAINT-PÈRE

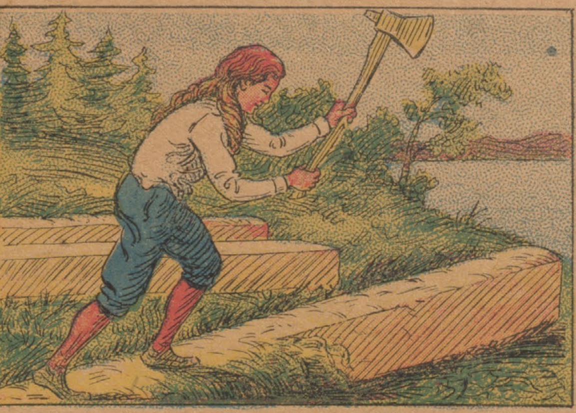
Récit d'E.-Z. Massicotte

Illustrations de Nap. Savard

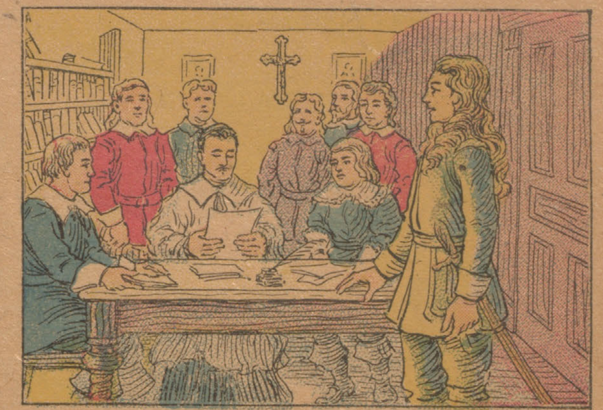




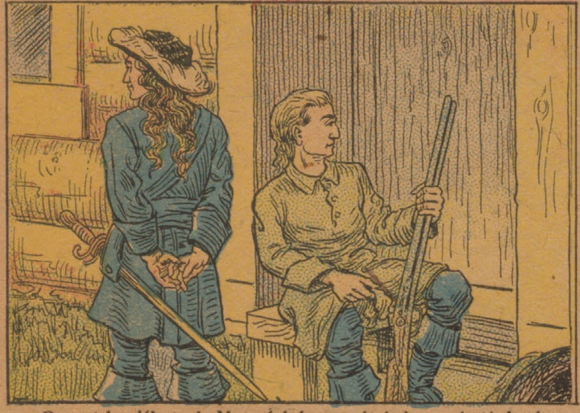
Louis d'Ailleboust, sieur de Coulonges, qui devait être gouverneur de la Nouvelle-France de 1648 à 1651, arriva à Montréal en 1643 avec trente-neuf colons. Parmi ceux-ci se trouvait Jean de Saint-Père, jeune homme actif et dévoué, que M. de Maisonneuve, gouverneur du lieu, voulut attacher à son service.



Cinq ans plus tard (1648), lorsque M. de Maisonneuve, de retour d'un voyage en France, organise une cour de justice pour la seigneurie de Montréal, Jean de Saint-Père devient premier greffier et premier notaire, ce qui ne l'empêche pas de s'occuper de travaux manuels, car les procès étaient aussi rares que les transactions.



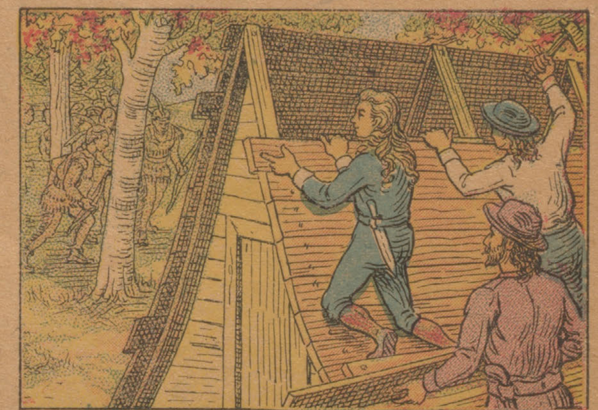
Vers la même époque, M. de Saint-Père est élu premier syndic par les habitants de l'île de Montréal. Sous le régime français, il n'y avait pas de conseil municipal et le syndic représentait la collectivité des habitants au besoin, vis-à-vis des autorités de la colonie.



Durant les débuts de Montréal, le pays était à ce point infesté par les barbares que le gouverneur fut obligé de défendre aux colons de s'aventurer dans les champs et même autour des habitations sans avoir une épée, un pistolet ou une arquebuse.



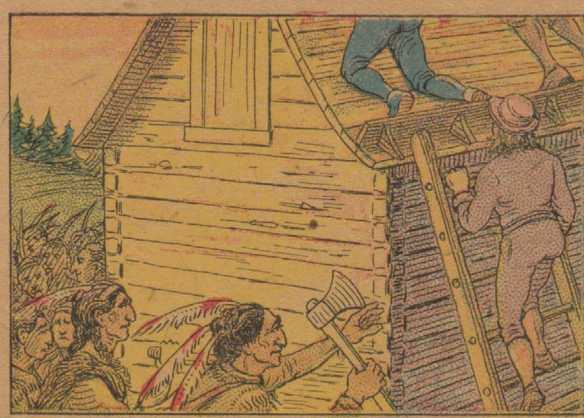
Et cette précaution n'était pas inutile, parce que les Sauvages ennemis se blottissaient partout : dans les arbres, dans les replis du terrain et pendant des journées entières guettaient les colons pour les surprendre sans défense et les assassiner.



Le 25 octobre 1657, Jean de Saint-Père aidait son beau-père, Nicolas Godé, à couvrir la maison que celui-ci se construisait à la pointe Saint-Charles, non loin du fort de Ville-Marie. Un serviteur, Jacques Noël, les accompagnait. Soudain une bande d'Iroquois se présentent.



Aussitôt, nos trois colons abandonnent leurs outils, saisissent leurs armes et se tiennent prêts à vendre leur vie chèrement. Ce que voyant, les Sauvages font des protestations d'amitié et prétendent n'avoir aucune mauvaise intention.



Trompés par l'attitude hypocrite des indigènes, M. de Saint-Père et ses compagnons se mettent de nouveau à leur besogne. Alors, les fourbes Iroquois en profitent pour accomplir leur misérable dessein qui était de massacrer ces trois Français.



Suivant leur cruelle coutume, les indigènes s'empressent de scalper leurs victimes. Il s'attaquent au sieur Godé et à son domestique Noël, puis ils décident de couper la tête de M. de Saint-Père et de l'emporter avec eux, afin de ne pas détériorer sa chevelure qu'il avait fort belle.



Fiers de leurs sanglants trophées, les Iroquois reprennent le chemin de leurs bourgades sises au bas des lacs Erié et Ontario. Mais au cours du voyage il se produisit un fait merveilleux, raconté plus tard par les Sauvages eux-mêmes.



La tête de Jean de Saint-Père se mit à parler ; elle disait : " Vous nous tuez, vous nous faites mille cruautés, vous voulez anéantir les Français ! Vous n'en viendrez pas à bout ; vous aurez beau faire les méchants, ils seront un jour vos maîtres et vous leur obéirez ".



Et la tête parlait en langue iroquoise, quoique le défunt ne l'entendît pas de son vivant ! Exaspérés, les Iroquois enlevèrent la chevelure et jetèrent le crâne au loin. M. de Saint-Père, dont les annales font des éloges, laissait une veuve, un fils qui mourut jeune et une fille qui épousa Pierre Legardeur de Repentigny.

Imprimerie de La Salle, 44, rue Côté, Montréal.

50m.-3-20

Les Contes historiques de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

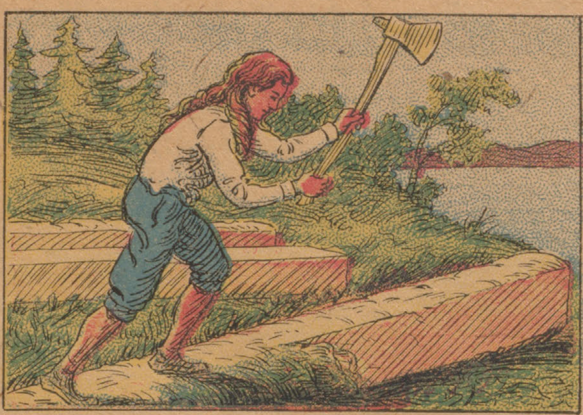
JEAN DE SAINT-PÈRE

Récit d'E.-Z. Massicotte


Illustrations de Nap. Savard



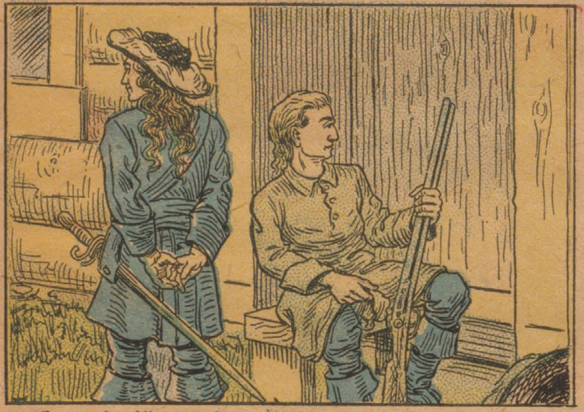
Louis d'Ailleboust, sieur de Coulonges, qui devait être gouverneur de la Nouvelle-France de 1648 à 1651, arriva à Montréal en 1643 avec trente-neuf colons. Parmi ceux-ci se trouvait Jean de Saint-Père, jeune homme actif et dévoué, que M. de Maisonneuve, gouverneur du lieu, voulut attacher à son service.



Cinq ans plus tard (1648), lorsque M. de Maisonneuve, de retour d'un voyage en France, organise une cour de justice pour la seigneurie de Montréal, Jean de Saint-Père devient premier greffier et premier notaire, ce qui ne l'empêche pas de s'occuper de travaux manuels, car les procès étaient aussi rares que les transactions.



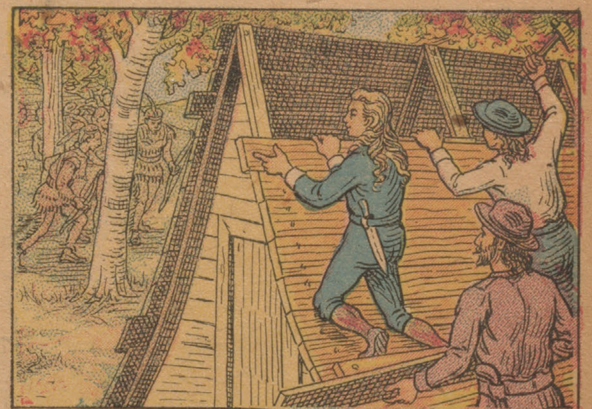
Vers la même époque, M. de Saint-Père est élu premier syndic par les habitants de l'île de Montréal. Sous le régime français, il n'y avait pas de conseil municipal et le syndic représentait la collectivité des habitants au besoin, vis-à-vis des autorités de la colonie.



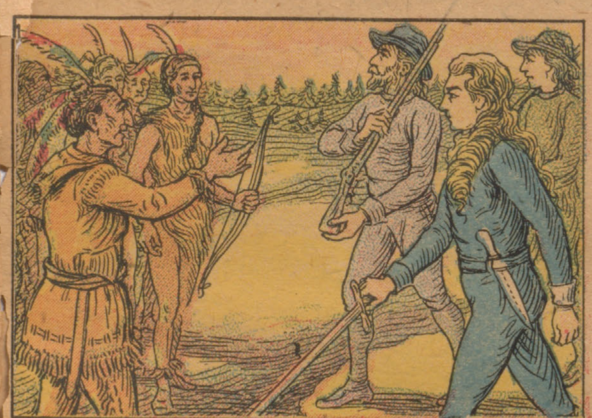
Durant les débuts de Montréal, le pays était à ce point infesté par les barbares que le gouverneur fut obligé de défendre aux colons de s'aventurer dans les champs et même autour des habitations sans avoir une épée, un pistolet ou une arquebuse.



Et cette précaution n'était pas inutile, parce que les Sauvages ennemis se blottissaient partout : dans les arbres, dans les replis du terrain et pendant des journées entières guettaient les colons pour les surprendre sans défense et les assassiner.



Le 25 octobre 1657, Jean de Saint-Père aidait son beau-père, Nicolas Godé, à couvrir la maison que celui-ci se construisait à la pointe Saint-Charles, non loin du fort de Ville-Marie. Un serviteur, Jacques Noël, les accompagnait. Soudain une bande d'Iroquois se présentent.



Aussitôt, nos trois colons abandonnent leurs outils, saisissent leurs armes et se tiennent prêts à vendre leur vie chèrement. Ce que voyant, les Sauvages font des protestations d'amitié et prétendent n'avoir aucune mauvaise intention.



Trompés par l'attitude hypocrite des indigènes, M. de Saint-Père et ses compagnons se mettent de nouveau à leur besogne. Alors, les fourbes Iroquois en profitent pour accomplir leur misérable dessein qui était de massacrer ces trois Français.



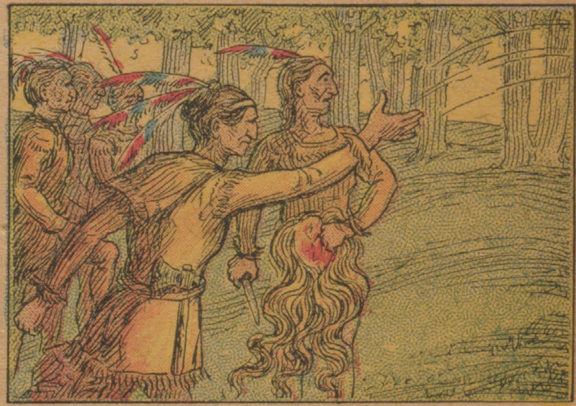
Suivant leur cruelle coutume, les indigènes s'empressent de scalper leurs victimes. Il s'attaquent au sieur Godé et à son domestique Noël, puis ils décident de couper la tête de M. de Saint-Père et de l'emporter avec eux, afin de ne pas détériorer sa chevelure qu'il avait fort belle.



Fiers de leurs sanglants trophées, les Iroquois reprennent le chemin de leurs bourgades sises au bas des lacs Erié et Ontario. Mais au cours du voyage il se produisit un fait merveilleux, raconté plus tard par les Sauvages eux-mêmes.



La tête de Jean de Saint-Père se mit à parler ; elle disait : " Vous nous tuez, vous nous faites mille cruautés, vous voulez anéantir les Français ! Vous n'en viendrez pas à bout ; vous aurez beau faire les méchants, ils seront un jour vos maîtres et vous leur obéirez ".



Et la tête parlait en langue iroquoise, quoique le défunt ne l'entendît pas de son vivant ! Exaspérés, les Iroquois enlevèrent la chevelure et jetèrent le crâne au loin. M. de Saint-Père, dont les annal[illegible] font des éloges, laissait une veuve, un fils qui mourut jeune et une [illegible] qui épousa Pierre Legardeur de Repentigny.

Imprimerie de La Salle, 44, rue Côté, Montréal.